

# Parcelles de blé Lesquelles retourner ?

## COMMENT DÉCIDER LE RETOURNEMENT DE PARCELLES ?

Dans certaines parcelles, les levées de céréales à paille (blés en particulier) sont très incertaines.

Un retournement de parcelles est à décider au cas par cas et en fonction de l'homogénéité de levée

**Pour une date normale de semis, le seuil est de 80-100 pieds levés/m<sup>2</sup>.**

**Pour les semis tardifs, il n'y a pas de références existantes.**

**Toutefois, étant donné le faible tallage prévisible, le seuil de retournement est plus élevé que pour les semis classiques.**

Exemple : si une parcelle a 120 pieds / m<sup>2</sup> sur 70 % de la surface mais rien sur 30 % de la surface... un retournement peut s'envisager. A l'inverse, si une parcelle a 100 pieds levés / m<sup>2</sup> repartis de façon homogène sur la parcelle, mieux vaut garder la culture en place.

N'hésitez pas à contacter votre technicien, la Chambre d'Agriculture ou Arvalis pour tout renseignement concernant ce choix stratégique.

## POINT DÉSHERBAGE

La plupart des parcelles ne sont pas désherbées. Il convient d'attendre des conditions un peu plus poussantes pour intervenir.

En effet, les conditions climatiques

que nous avons connu au cours des derniers jours de février n'étaient pas idéales pour assurer la sélectivité et l'efficacité d'une application d'herbicides : gelées régulières et fortes amplitudes thermiques (supérieures à la limite de 15°C).

La priorité d'intervention devra être donnée aux semis les plus précoce pour lesquels les niveaux de salissement peuvent être importants et les stades des mauvaises herbes et des cultures maintenant avancés.

## RAVAGEURS : REPRISE DE L'ACTIVITÉ

Des dégâts de limaces sont observés. Pour les parcelles semées tardivement, une surveillance s'impose.

Les zabres ont également repris leur activité sans toutefois pouvoir être contrôlés par des moyens chimiques.

Des pucerons sont observés sans causer de nuisance sur les parcelles.

## MALADIES : LE RETOUR

Des symptômes de septoriose sont présents, notamment en boulbène et sur des semis d'octobre-novembre.

De même, sur des parcelles précoce de blé tendre, des pustules de rouille brune sur les feuilles les plus âgées ont été vues, dans la zone d'Auch. Cela ne présage en rien une attaque précoce de la maladie.

Il n'y a pas de traitement phytosanitaire prévu à ce stade.